

A

**Aménagement hydroélectrique de la
Pérignonka**

**Allocution d'ouverture devant le
Bureau d'audiences publiques en
environnement**

16 septembre 2003

ACÉTATE 2

Madame la présidente,
Messieurs les commissaires,

Mesdames et Messieurs, bonsoir,

Permettez-moi d'abord de me présenter. Je m'appelle Patrick Arnaud et j'interviens ce soir à titre de porte-parole de l'équipe du projet de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

Je serai secondé dans mon travail par une équipe de spécialistes de l'entreprise qui sont en mesure de répondre aux questions qui seront soulevées. Il s'agit de:

Madame Louise Émond, chargée de projet en environnement, de monsieur Richard Primeau, ingénieur en planification et de monsieur Michel Beaupré, ingénieur en conception des installations.

Au cours de cette présentation, j'aborderai quatre grands thèmes:

ACÉTATE 3

- La raison d'être du projet;
- La nature du projet;
- La démarche de communication entreprise par Hydro-Québec;
- Les impacts environnementaux du projet et les mesures d'atténuation proposées.

ACÉTATE 4

Et, pour terminer, nous élaborerons sur les retombées économiques, la surveillance et le suivi environnemental, ainsi que l'évaluation des effets cumulatifs.

1- RAISON D'ÊTRE DU PROJET

ACÉTATE 5

Commençons par la raison d'être du projet: pourquoi Hydro-Québec a-t-elle besoin de construire un nouvel aménagement hydroélectrique?

Les besoins en électricité prévus:

L'aménagement hydroélectrique de la Péribonka s'inscrit dans l'orientation du Plan stratégique 2002-2006 qui vise à poursuivre la mise en valeur du potentiel hydroélectrique au Québec.

ACÉTATE 6

Ce projet contribuera à satisfaire les nouveaux besoins énergétiques de différents marchés, que ce soit du Québec, de provinces canadiennes ou d'États américains.

ACÉTATE 7

Au Québec, Hydro-Québec a prévu que la demande annuelle d'électricité augmentera de 27 milliards de kilowattheures sur la période de 2001 à 2012, ce qui correspond à une croissance moyenne de 1,5% par année.

L'augmentation de la demande proviendra pour une large part du secteur industriel et, dans une moindre mesure, des marchés de la petite et moyenne consommation.

ACÉTATE 8

Dans le nord-est américain, la croissance des marchés accessibles se situe entre 1,2% et 1,5% en moyenne. Et il y a le marché de l'Ontario qui s'est ouvert en mai 2002.

ACÉTATE 9

Ces différentes prévisions, au Québec et ailleurs, incitent Hydro-Québec Production à poursuivre le développement de sa capacité de production.

La filière hydroélectrique demeure celle privilégiée par Hydro-Québec, orientation reliée aux avantages, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique, que procure cette filière.

ACÉTATE 10

À compter de 2008, de nouveaux aménagements hydroélectriques sont nécessaires. Le projet de la Péribonka est l'un d'eux.

Les 3 conditions à satisfaire:

Tout projet de développement du potentiel hydroélectrique, mis de l'avant par Hydro-Québec pour répondre à la croissance des besoins en électricité, doit remplir trois conditions: qu'il soit acceptable sur les plans social et environnemental, puis concurrentiel face aux conditions du marché.

ACÉTATE 11

À notre avis, le projet hydroélectrique de la Péribonka remplit ces conditions. C'est pourquoi en avril dernier, Hydro-Québec a déposé au ministre de l'Environnement l'étude d'impact de l'aménagement de la Péribonka.

Le dépôt de cette étude permet d'amorcer la procédure d'évaluation du projet par les instances gouvernementales.

Ce processus devrait, nous l'espérons, mener à l'obtention des autorisations permettant de réaliser ce nouveau projet hydroélectrique.

2- NATURE DU PROJET

ACÉTATE 12

Voyons maintenant plus précisément en quoi consiste le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

Caractéristiques du projet:

ACÉTATE 13

L'intérêt du projet réside dans le fait qu'il sera installé sur une rivière déjà aménagée à des fins de production d'électricité.

En effet, la compagnie Alcan y exploite déjà trois centrales: celle de la Chute-à-la-Savane, de la Chute-du-Diable, et de la Chute-des-Passes. Elles ont respectivement été mises en service en 1953, en 1952 et en 1959. Leur puissance installée totalise 1 165 MW.

ACÉTATE 14

Le nouvel aménagement, qui sera implanté entre les centrales de la Chute-des-Passes et de la Chute-du-Diable, permettra d'exploiter la quasi-totalité de la hauteur de chute résiduelle de 72 m entre ces deux aménagements, sans modifier le mode d'exploitation des centrales de la compagnie Alcan.

ACÉTATE 15

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka prévoit, entre autres, la construction d'un barrage en remblai et de deux digues sur cette rivière, immédiatement en amont de la confluence avec la rivière Manouane. Ceci créera un réservoir en longueur d'une superficie de 31,6 km² dont l'extrémité atteindra l'aval immédiat de la centrale de la Chute-des-Passes.

L'aménagement comptera, en outre, un évacuateur de crues et une centrale souterraine, exploitée au fil de l'eau, et munie de trois groupes turbines-alternateurs. (L'exploitation au

fil de l'eau signifie que la centrale turbine, au fur et à mesure, toute l'eau qui lui arrive).

Cela dit, la nouvelle centrale aura une puissance installée de 385 MW et une production annuelle moyenne de 2 245 GWh, soit l'équivalent de 28,4% des ventes totales d'électricité d'Hydro-Québec au Saguenay Lac-Saint-Jean en 2002.

ACÉTATE 16

Il est prévu que la production de la future centrale soit intégrée au réseau de transport de la division TransÉnergie d'Hydro-Québec par l'intermédiaire d'une ligne biterne à 161 kV d'environ 120 km de longueur.

La future centrale serait raccordée dans le secteur de Saint-Ambroise, desservi par le réseau à 161 kV en provenance du poste Saguenay. Une étude distincte sera réalisée d'ici 2005 pour préciser le tracé de la ligne à 161 kV.

Analyse des variantes:

ACÉTATE 17

Compte tenu qu'il s'agit d'une rivière déjà aménagée, l'étude des variantes a porté sur le tronçon de rivière non aménagé situé entre les centrales de la Chute-des-Passes et de la Chute-du-Diable. Ceci sans porter atteinte aux installations existantes.

Quatre variantes on été analysées sur le tronçon de la rivière entre les points kilométriques 140 et 180.

La variante située au point kilométrique 148, en aval de la confluence avec la Manouane, est celle qui produisait le plus d'énergie. Elle a été rejetée car elle créait l'ennoisement de trois rivières (Manouane, Péribonka et au Serpent), en plus d'être techniquement difficile à réaliser.

La variante située au point kilométrique 176,5, soit la plus proche de la centrale de la Chute-des-Passes, ne permet d'aménager que 50 mètres

de chute sur les 72 mètres disponibles. (Je vous rappelle que pour faire de l'énergie électrique à partir de l'eau, il faut une hauteur de chute et du débit). La production énergétique de cette variante, en regard du coût de ses installations, a fait qu'elle n'a pas été jugée intéressante.

Il reste les deux variantes aux points kilométriques 151,8 et 154,8, où la rivière Péribonka offre un encaissement très favorable à l'installation d'un barrage. Elles sont toutes deux acceptables du point de vue environnemental, par les mesures d'atténuation que l'on peut mettre en place. Aussi, elles permettent toutes deux d'aller chercher environ 70 des 72 mètres de chute disponible. Cependant, la variante 154,8, est, des deux, la plus coûteuse. Ce faisant, on a finalement retenu la variante 151,8.

3- DÉMARCHE DE COMMUNICATION

ACÉTATE 18-19

Le programme de communication et de relations avec le milieu d'accueil visait à informer les

publics concernés par le projet d'aménagement de la Péribonka, à écouter leurs préoccupations et à partager leurs connaissances de la zone d'étude. Ceci a permis à Hydro-Québec d'adapter le projet de façon à le rendre le plus acceptable possible.

Ce programme s'est déroulé en deux étapes:

- Collecte des préoccupations (de janvier à mars 2002);
- Tables d'information et d'échange, incluant des rencontres de travail et des rencontres d'information (de novembre 2001 à mars 2003).

Préoccupations:

Routes d'accès

ACÉTATE 20

Les principales préoccupations ont été l'utilisation des routes d'accès au site de l'aménagement, le récréotourisme et la pêche.

Pour l'accès permanent à la centrale, plusieurs tracés ont été analysés et optimisés. La variante retenue est celle du lac Stella qui passe le plus loin des villégiateurs. L'accès temporaire prévu pour le début des travaux est le chemin forestier parallèle à la rivière du côté est, et qui part du kilomètre 124 du chemin de la Chute-des-Passes. La ligne d'alimentation à 34,5 kV du chantier suivra aussi ce chemin.

Récréotourisme

ACÉTATE 21

Concernant le récréotourisme, les préoccupations se résument au maintien des activités sur la rivière Péribonka, ainsi qu'à la présence du barrage qui est considérée comme un obstacle à la navigation.

Ces préoccupations ont été prises en compte et des mesures particulières sont prévues.

Chasse et pêche

ACÉTATE 22

La préoccupation générale exprimée est à l'égard des travaux de construction quant à leurs effets négatifs sur les activités de chasse et de pêche. Des mesures seront prises pour bien cerner la zone du chantier et entraver le moins possible les activités de pêche et de chasse.

4- IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET **MESURES D'ATTÉNUATION** **PROPOSÉES**

ACÉTATE 23

Voyons maintenant le bilan des principaux impacts et les mesures qui seront prises pour les atténuer.

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka a des impacts sur les milieux naturel et humain. Plusieurs de ces impacts seront réduits par la mise en œuvre de mesures d'atténuation, alors que d'autres sont considérés comme étant positifs.

Milieu naturel:

ACÉTATE 24

Les principaux aspects du milieu naturel qui seront modifiés par le projet ont trait à la transformation du tronçon de la rivière. Par conséquent:

- aux poissons;
- au milieu terrestre (végétation et faune);
- à la qualité de l'eau;
- aux oiseaux.

Voyons, pour commencer, l'impact sur les poissons.

Poissons

ACÉTATE 25

Le réservoir formera un bassin lacustre étroit d'une surface de 31,6 km² favorable à l'augmentation des populations de doré jaune, de grand brochet et de corégoninés ainsi qu'à l'implantation du touladi qui se développe très bien en réservoir. Le réservoir ne constituera pas un milieu propice pour la ouananiche et l'omble de fontaine. Signalons cependant que la majorité des ouananiches vont frayer dans la Manouane et que le projet n'entravera pas cette activité. Compte tenu des mesures particulières qui

seront mises en œuvre, l'impact résiduel sur le poisson est d'importance moyenne. En revanche, la mise en valeur du touladi constitue un changement positif.

ACÉTATE 26

La production globale du réservoir projeté pourrait dépasser de sept fois celle des tronçons des rivières Péribonka et au Serpent qui seront envoyées. (Production estimée aujourd'hui à près de 1000 kg/an, qui pourrait passer à plus de 7000 kg/an).

ACÉTATE 27

Les mesures d'atténuation et de compensation proposées comprennent l'aménagement d'un bassin de 26 ha pour l'omble de fontaine en amont du point kilométrique 6 de la rivière au Serpent, l'aménagement de frayères pour le doré jaune, les corégoninés, l'omble de fontaine et le touladi ainsi que l'ensemencement d'œufs de touladis.

Par ailleurs, les mesures prévues pour les poissons favoriseront la reconstitution de milieux humides qui devraient profiter à de nombreuses espèces fauniques.

Milieu terrestre

ACÉTATE 28

Quant à la faune terrestre, on ne prévoit pas d'impact important puisque cette dernière aura le temps de se déplacer durant les travaux de déboisement du réservoir. Aussi, des mesures d'atténuation seront mises de l'avant pour maintenir ou préserver la faune, comme par exemple, la capture et le déplacement des castors.

Pour ce qui est de la végétation, la réalisation du projet entraînera une perte d'environ 2300 ha de milieux terrestres et de près de 362 ha de milieux humides présentant un intérêt pour la faune. Cependant, les espèces touchées pourront trouver des habitats terrestres similaires en

périphérie du réservoir. Dans cette zone, 123000 m³ de bois marchand seront récupérés.

Qualité de l'eau

ACÉTATE 29

En ce qui concerne l'eau, la création du réservoir transformera un tronçon de rivière en lac. À cet endroit, l'eau sera légèrement plus fraîche en été et aura une température plus constante en hiver.

Durant les travaux, la qualité de l'eau pourrait être légèrement altérée dans la zone des batardeaux où se feront les travaux en eau, mais une surveillance rigoureuse sera appliquée. La qualité de l'eau du futur réservoir devrait être similaire à celle d'aujourd'hui.

Oiseaux

ACÉTATE 30

Pour ce qui est des oiseaux, le réservoir ennoiera deux nids de balbuzard pêcheur et une héronnière. Au besoin, des mesures seront prises avant le remplissage pour déplacer ces nids en périphérie du plan d'eau.

Aucune espèce inventoriée à statut précaire ne sera menacée par la réalisation du projet.

Milieu humain:

ACÉTATE 31

En ce qui concerne le milieu humain, les principaux éléments qui seront modifiés par le projet sont:

- la villégiature et le récréotourisme;
- les activités de piégeage des autochtones;
- le paysage;
- l'archéologie.

La villégiature et le récréotourisme

ACÉTATE 32

Pendant la construction, les villégiateurs subiront divers inconvénients liés au transport routier et au bruit dans la zone des travaux.

À long terme toutefois, le projet aura des répercussions positives sur la villégiature et sur le récréotourisme. En particulier, l'accessibilité

accrue qui découlera de la construction et de la réfection de chemins pourrait contribuer au développement des lieux de séjour et des activités de sports et de loisirs.

Au moment de la mise en eau, deux chalets, un abri sommaire et une rampe de mise à l'eau seront envoyés. Mais un fois rempli, le réservoir formera un plan d'eau navigable de 35 km de longueur et créera de nouvelles possibilités de pêche.

Le barrage constituera un obstacle permanent à la navigation. Cependant, l'aménagement de rampes de mise à l'eau, de part et d'autre du barrage, permettra d'atténuer cet inconvénient.

Activités de piégeage

ACÉTATE 33

Pendant les travaux, certaines activités des utilisateurs ilnus des terrains de piégeage seront perturbées. Le déboisement nuira au piégeage du

castor et à la chasse à l'orignal, tandis que le remplissage du réservoir va envoyer un campement et d'anciens lieux de campement.

ACÉTATE 34

On compensera ces inconvénients par diverses mesures: rélocalisation des castors, réimplantation du camp ou dédommagement de son propriétaire et soutien au déplacement des anciens lieux de campement.

ACÉTATE 35

Pendant les premières années, l'ensemble des utilisateurs devra s'adapter à une nouvelle répartition des ressources en périphérie du réservoir, de même qu'aux nouvelles conditions de navigation.

À long terme toutefois, la production accrue de poissons sera profitable aux pêcheurs. La hausse prévue de la teneur en mercure dans la chair des poissons ne devrait pas avoir une incidence sur la consommation.

Un suivi sera effectué. Si les résultats démontraient la nécessité de limiter la consommation de certains poissons, on mettrait en place un programme de communication ciblé, en collaboration avec la Direction régionale de la santé publique.

Paysage

ACÉTATE 36

Enfin, la présence du barrage modifiera le paysage. L'impact sera surtout ressenti à l'embouchure de la Manouane.

Pour ce qui est des bancs d'emprunt et des espaces utilisés pour les installations et les chemins d'accès, on obtiendra une bonne intégration au paysage par des plantations appropriées.

Archéologie

ACÉTATE 37

Enfin, signalons que treize sites archéologiques seront touchés par la création du réservoir, la mise en place des ouvrages de retenue et l'exploitation de l'aménagement. Cinq de ces sites feront l'objet d'une fouille archéologique complète ou d'un relevé détaillé. Dans les autres cas, les résultats d'un premier inventaire indiquent qu'ils ne recèlent pas suffisamment d'information pour justifier des travaux supplémentaires. La mise en valeur du patrimoine est considérée comme mesure d'atténuation.

Potentiel de retombées économiques

ACÉTATE 38

L'aménagement hydroélectrique de la Péribonka aura un impact positif important sur l'économie

régionale. Elle pourra engendrer des retombées d'environ 345 millions de dollars et créer un volume d'emplois de 2500 années-personnes entre 2004 à 2008, parmi la population de la région. Au moment de la pointe des travaux, en 2006, 1160 personnes seront présentes sur le chantier.

ACÉTATES 39

Les attentes du milieu en matière de retombées économiques sont grandes. Hydro-Québec entend continuer d'œuvrer étroitement avec le comité conjoint de maximisation des retombées économiques, mis en place en 1999 avec le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD). L'entreprise cherchera aussi à maximiser les retombées économiques pour la communauté de Mashteuiatsh et à favoriser la collaboration de cette dernière à la réalisation du projet dans le cadre de l'entente MANITUKAPATAKAN signée en avril 2003.

Soutien à l'économie régionale

ACÉTATE 40

Pendant la construction de l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka, Hydro-Québec veillera à maximiser les sommes dépensées en région. En particulier, elle appliquera une clause de sous-traitance régionale au moment d'attribuer les contrats.

La plus grande part des retombées régionales du projet de la Péribonka proviendra des activités de construction qui représentent, à elles seules, plus de 528 millions de dollars. Une part importante de cette somme sera utilisée pour l'achat de biens et de services ainsi que pour l'embauche de la main-d'œuvre du Saguenay Lac Saint-Jean, ce qui contribuera à la création et au maintien de nombreux emplois.

ACÉTATE 41

Rappelons que l'obtention des autorisations gouvernementales est prévue pour mars 2004,

que les accès sont prévus pour l'été 2005, que les principaux ouvrages de retenue et d'évacuation devraient être en place pour une mise en eau en novembre 2007. En parallèle à ces travaux, la centrale et les groupes seront construits et installés. La mise en service complète des équipements est prévue pour le printemps 2008.

Surveillance et suivi

ACÉTATE 42

Hydro-Québec effectuera une surveillance environnementale dans le but d'assurer la protection de l'environnement tout au long des travaux. Un surveillant vérifiera la mise en œuvre des différentes mesures d'atténuation, le respect des conditions des autorisations environnementales et des encadrements d'Hydro-Québec, ainsi que la conformité aux lois et aux règlements relatifs à la protection de l'environnement.

ACÉTATE 43

De plus, l'entreprise fera le portrait de certains éléments sensibles du milieu avant les travaux et mesurera son évolution pendant et après les travaux. Ce suivi servira à vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation et à déterminer les corrections à apporter.

La durée du suivi environnemental dépendra du temps dont aura besoin le milieu pour atteindre un nouvel équilibre.

Dans le cas où certaines mesures d'atténuation ne rencontreraient pas les objectifs, une réorientation sera prise, de concert avec l'autorité gouvernementale responsable.

Effets cumulatifs du projet

ACÉTATE 44

En ce qui concerne les effets cumulatifs du projet et conformément à la *Loi canadienne sur*

l'évaluation environnementale, Hydro-Québec a réalisé une étude des effets cumulatifs liés à la réalisation du projet.

Cette étude a démontré que le projet aura des effets cumulatifs positifs sur les principales composantes valorisées du milieu.

Les principaux effets positifs sont liés à une augmentation de la production globale de doré jaune, du grand brochet et du grand corégone.

Aussi, la création du réservoir offrira des conditions de navigation plus faciles et son faible marnage devrait attirer plus de villégiateurs sur son pourtour.

Cependant, le projet modifiera certaines activités pratiquées par les utilisateurs autochtones par la perte de territoire et par une circulation accrue. Ces impacts s'ajouteront aux effets de l'exploitation forestière et aux autres activités développées sur le territoire.

Conclusion:

ACÉTATE 45

Pour conclure, mesdames et messieurs, le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka est:

- un projet élaboré dans le cadre d'études techniques et environnementales rigoureuses. D'ailleurs, à la lumière de ces études et à notre avis, aucun des impacts prévus ne remet en cause l'acceptabilité environnementale de ce projet;
- un projet bonifié avec la collaboration des gens du milieu;
- un projet qui répond aux besoins futurs de production d'électricité dans le respect du développement durable que sous-tend la politique énergétique du gouvernement du Québec.

En terminant, je tiens à vous assurer de la collaboration de tous les membres de notre

équipe pour répondre avec le plus de justesse possible à toutes vos questions.

Merci.